

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AVRIL 2014
DELIBERATIONS

n° 2014	OBJET
24	COMPTE DE GESTION 2013
25	COMPTE ADMINISTRATIF 2013
26	AFFECTATION DES RESULTATS
27	TAXES LOCALES
	BUDGET PREVISIONNEL 2014
28	SUBVENTIONS
29	CONVENTION « NUAGE BLEU » - RENOUELEMENT
30	PLAN DE FORMATION DES ELUS
31	PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
32	DESIGNATION DE REPRESENTANTS × SDEEG × SPL LA FABRIQUE METROPOLITAINE × L'AGRPA × LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE IMPOTS DIRECTS C2ID
33	COMMISSIONS MUNICIPALES – RECTIFICATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 27

Pouvoirs 2

Votants 29

DELIBERATION N° 2014-24

**OBJET : COMPTE DE
GESTION 2013**

L'an deux mille quatorze, le 29 AVRIL à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2014

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire,
Mme MAGNÉ, M. BERGERON, Mme ELISSALDE, M. LOZACHMEUR, Mme DROUHOUT, M. GRASSET, Mme BERTEAU, M. PINSTON Adjoints, MM. GUENON, BLANCHER, JAUREGUI, THOUVENIN, Mmes GOUGUET, ROIRAND, MONTSEC, DESPLATS, MARON, JARRIGE, M. ALLAIRE, Mme THORE, MM. BARDIN, MADRELLE, PINEAU, Mmes CANALES, BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :
Mme ARPIN, M. GARBAY.

Monsieur Thierry THOUVENIN a été nommé Secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul GRASSET demande que le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le Budget Prévisionnel de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants (le Groupe d'Opposition « A Gauche Autrement s'abstenant) le Compte de Gestion tel que présenté par le Trésorier.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 05/05/14
et de la publication le 05/05/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTREAU



CARBON-BLANC,
Le 30 avril 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,

A. TURBY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :
En exercice 29
Présents 27
Pouvoirs 2
Votants 28

DELIBERATION N° 2014-25

**OBJET : COMPTE
ADMINISTRATIF 2013**

L'an deux mille quatorze, le 29 AVRIL à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2014

Étaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire,
Mme MAGNÉ, M. BERGERON, Mme ELISSALDE, M. LOZACHMEUR, Mme DROUHOUT, M. GRASSET, Mme BERTEAU, M. PINSTON Adjoints, MM. GUENON, BLANCHER, JAUREGUI, THOUVENIN, Mmes GOUGUET, ROIRAND, MONTSEC, DESPLATS, MARON, JARRIGE, M. ALLAIRE, Mme THORE, MM. BARDIN, MADRELLE, PINEAU, Mmes CANALES, BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :
Mme ARPIN, M. GARBAY.

Monsieur Thierry THOUVENIN a été nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur GRASSET pour délibérer sur le Compte Administratif 2013.

Monsieur GRASSET rappelle que le Compte Administratif retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisées durant l'exercice. La Section de Fonctionnement de ce document fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 686 118,38 € et la Section d'Investissement un résultat comptable cumulé excédentaire de 55 148,30 €.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Alain TURBY, Maire, après s'être fait présenter le Budget Prévisionnel et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
	RESULTATS REPORTES		420 460,15	331 590,95		331 590,95
OPERATIONS DE L'EXERCICE	7 724 202,98	7 989 861,21	2 765 880,09	3 152 619,34	10 490 083,07	11 142 480,55
TOTAUX	7 724 202,98	8 410 321,36	3 097 471,04	3 152 619,34	10 821 674,02	11 562 940,70
RESULTATS DE CLOTURE		686 118,38		55 148,30		741 266,68
RESTES A REALISER			432 619,80	536 956,60	432 619,80	536 956,60
RESULTATS DEFINITIFS	7 724 202,98	8 410 321,36	3 530 090,84	3 689 575,94	11 254 293,82	12 099 897,30

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête, à l'unanimité des votants (le Groupe d'Opposition A Gauche Autrement s'abstenant) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

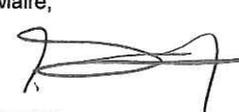
Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 05/05/14
et de la publication le 05/05/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU




CARBON-BLANC,
Le 30 avril 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,

A. TURBY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice29

Présents27

Pouvoirs2

Votants29

DELIBERATION N° 2014-26

**OBJET : AFFECTATION
DES RESULTATS**

L'an deux mille quatorze, le 29 AVRIL à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2014

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire,
Mme MAGNÉ, M. BERGERON, Mme ELISSALDE, M. LOZACHMEUR, Mme DROUHOUT, M. GRASSET, Mme BERTEAU, M. PINSTON Adjoint, MM. GUENON, BLANCHER, JAUREGUI, THOUVENIN, Mmes GOUGUET, ROIRAND, MONTSEC, DESPLATS, MARON, JARRIGE, M. ALLAIRE, Mme THORE, MM. BARDIN, MADRELLE, PINEAU, Mmes CANALES, BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :
Mme ARPIN, M. GARBAY.

Monsieur Thierry THOUVENIN a été nommé Secrétaire de séance.

Monsieur GRASSET indique que le rapprochement avec la balance des comptes de la Commune établie par le Trésorier de Saint-Loubès ayant été effectué et conformément à la procédure de reprise anticipée des résultats, il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice écoulé de la manière suivante :

* Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter	
* Résultat de l'exercice : Excédent :	265 658.23 €
* Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) Excédent :	420 460.15 €
* Résultat de clôture (A1) Excédent :	686 118.38 €
* Besoin réel de financement de la Section d'Investissement	
* Résultat de la Section d'investissement de l'exercice : Excédent :	386 739.25 €
* Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA): Déficit :	331 590.95 €
* Résultat comptable cumulé : Excédent :	55 148.30 €
* Dépenses d'investissement engagées non mandatées	432 619.80 €
* Recettes d'investissement restant à réaliser :	536 956.60 €
* Solde des restes à réaliser :	104 336.80 €
* (B) Besoin (-) réel de financement (D001)	0.00 €

Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement
(Recette budgétaire au compte R 1068) 0.00 €

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement
(Recette non budgétaire au compte R 002 du Budget N + 1) 686 118.38 €

DELIBERATION N° 2013-26 SUITE

**OBJET : AFFECTATION DES
RESULTATS**

2013-2014
2013-2014
2013-2014

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	002 : Excédent reporté 686 118.38 €	0.00 €	001 : Solde d'exécution N - 1 55 148.30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'affectation des résultats telle que proposée par Monsieur le Maire.



CARBON-BLANC,
Le 30 avril 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,

A. TURBY

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 05/05/14
et de la publication le 05/05/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :
 En exercice 29
 Présents 27
 Pouvoirs 2
 Votants 29

L'an deux mille quatorze, le 29 AVRIL à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2014

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, Mme MAGNÉ, M. BERGERON, Mme ELISSALDE, M. LOZACHMEUR, Mme DROUHOUT, M. GRASSET, Mme BERTEAU, M. PINSTON Adjoints, MM. GUENON, BLANCHER, JAUREGUI, THOUVENIN, Mmes GOUGUET, ROIRAND, MONTSEC, DESPLATS, MARON, JARRIGE, M. ALLAIRE, Mme THORE, MM. BARDIN, MADRELLE, PINEAU, Mmes CANALES, BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :
 Mme ARPIN, M. GARBAY.

Monsieur Thierry THOUVENIN a été nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que la loi de finances pour 2014 a fixé une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 0.9 % pour le Foncier Non Bâti, pour le Foncier Bâti et pour la Taxe d'Habitation.

Compte tenu de la variation physique de ces bases, le produit fiscal assuré de la Commune en 2014 ressort à 4 433 445 €.

Par ailleurs, le total des allocations compensatrices versé au titre de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe Professionnelle s'élève en 2014 à 139 099 €.

Monsieur le Maire propose d'appliquer aux taux 2014 un coefficient de variation proportionnelle de 1.000000 ce qui donne le tableau suivant :

	BASES D'IMPOSITION 2013 (pour mémoire)	BASES D'IMPOSITION 2014	TAUX 2014	PRODUITS 2014
TAXE D'HABITATION	9 602 335	9 740 000	18.24	1 776 576 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	8 165 884	8 285 000	31.92	2 644 572 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	23 301	21 900	56.15	12 297 €
				4 433 445 €

Le produit correspondant permettra d'assurer l'équilibre du budget 2014.

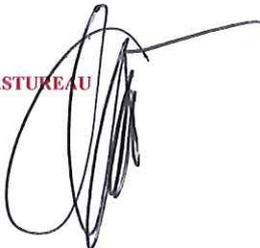
Aussi, Monsieur le Maire propose de fixer les taux de la Commune pour l'année 2014 comme suit :

- pour la TAXE D'HABITATION
- pour la TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES
- pour la TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire par le Maire
 compte tenu de la réception en
 Préfecture 05/05/14
 et de la publication le 05/05/14
 P/Le Maire,
 Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU




CARBON-BLANC,
 Le 30 avril 2014
 Copie conforme à l'original,
 Le Maire,

A. TURBY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :
En exercice 29
Présents 27
Pouvoirs 2
Votants 29

L'an deux mille quatorze, le 29 AVRIL à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2014

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, Mme MAGNÉ, M. BERGERON, Mme ELISSALDE, M. LOZACHMEUR, Mme DROUHOUT, M. GRASSET, Mme BERTEAU, M. PINSTON Adjoints, MM. GUENON, BLANCHER, JAUREGUI, THOUVENIN, Mmes GOUGUET, ROIRAND, MONTSEC, DESPLATS, MARON, JARRIGE, M. ALLAIRE, Mme THORE, MM. BARDIN, MADRELLE, PINEAU, Mmes CANALES, BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :
Mme ARPIN, M. GARBAY.

Monsieur Thierry THOUVENIN a été nommé Secrétaire de séance.

Monsieur PINSTON rappelle que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant des subventions attribué aux Associations.

Après examen des demandes, il propose d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

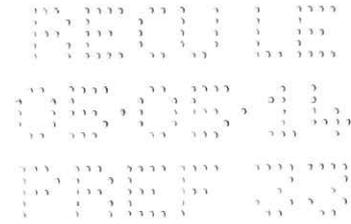
ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES	PROPOSITIONS 2014
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (ARTICLE 657362)	43 800,00 €
SOUS TOTAL 1	43 800,00 €
ASSOCIATIONS LOCALES (ARTICLE 6574)	
A.S.C.J.B.	47 000,00 €
ACA (ASSO DES COMMERCANTS)	500,00 €
ASS. DES MEDAILLES DU TRAVAIL	250,00 €
C.A.C.B.O.	60 000,00 €
CLUB DES AINES	500,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 500,00 €
COMITE D'ENTENTE D'ANCIENS COMBATTANTS	1 050,00 €
COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL	61 000,00 €
CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES	350,00 €
DES BRIQUES POUR L'AVENIR	800,00 €
FCPE COLLEGE DE CARBON BLANC	250,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE DE CARBON BLANC	3 000,00 €
FRANCE LIBERTE	150,00 €
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	200,00 €
O FIL DU JEU	9 000,00 €
PASSAGE A L'ART	15 050,00 €
RUGBY BASSENS/CARBON-BLANC/STE EULALIE	700,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	500,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	500,00 €
TOIT CARBON-BLANC	600,00 €
UNSS DE CARBON BLANC	500,00 €
VIE LIBRE	200,00 €
SOUS TOTAL 2	203 600,00 €

DELIBERATION N° 2014-28

**OBJET : SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS**

DELIBERATION N° 2014-28 SUITE

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS



AUTRES ASSOCIATIONS (ARTICLE 6574)	
AIDES	150,00 €
ASS PARALYSES DE FRANCE	200,00 €
ASS. CINEMAS DE PROXIMITES	837,00 €
ASS. DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE GIRONDE	100,00 €
ASS. FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	100,00 €
CLOWNS STETHOSCOPIES	150,00 €
CROIX ROUGE	150,00 €
ECOLE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DU SUD OUEST	100,00 €
GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES HANDICAPES PHYSIQUES	100,00 €
LICRA	150,00 €
MEDECINS SANS FRONTIERES	100,00 €
MEDIATHEQUE DES MALADES DES HOPITAUX DE BORDEAUX	100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
SOUS TOTAL 3	2 337,00 €
TOTAL 2 + 3	205 937,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ET NOUVELLES DEMANDES (ARTICLE 6574)	
A.S.C.J.B	400,00 €
C.A.C.B.O.	440,00 €
SOUS TOTAL 4	840,00 €
TOTAL 2+3+4 compte 6574	206 777,00 €
TOTAL GENERAL	250 577,00 €

Après débat, le vote du Conseil Municipal est le suivant :

- × 22 voix POUR
- × 7 Abstentions.



CARBON-BLANC,
Le 30 avril 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,

A. TURBY

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 05/05/14
et de la publication le 05/05/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE CARBON-BLANC**

Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 27

Pouvoirs 2

Votants 29

DELIBERATION N° 2014-29

**OBJET : CONVENTION
« NUAGE BLEU » -
RENOUVELLEMENT**

L'an deux mille quatorze, le 29 AVRIL à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2014

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire,
Mme MAGNÉ, M. BERGERON, Mme ELISSALDE, M. LOZACHEUR, Mme DROUHOUT, M. GRASSET, Mme BERTEAU, M. PINSTON Adjoint, MM. GUENON, BLANCHER, JAUREGUI, THOUVENIN, Mmes GOUGUET, ROIRAND, MONTSEC, DESPLATS, MARON, JARRIGE, M. ALLAIRE, Mme THORE, MM. BARDIN, MADRELLE, PINEAU, Mmes CANALES, BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :
Mme ARPIN, M. GARBAY.

Monsieur Thierry THOUVENIN a été nommé Secrétaire de séance.

Dans le cadre de sa politique Petite Enfance, Madame MAGNÉ rappelle que la commune de CARBON-BLANC propose deux modes de garde pour les jeunes enfants : l'accueil familial et le multi-accueil.

L'accueil familial reçoit les enfants de 2 mois ½ à 3 ans, le multi-accueil, les enfants de manière occasionnelle de 2 mois ½ à 4 ans et de manière régulière ceux de 2 mois ½ à 3 ans.

Ces deux structures sont sollicitées parfois pour accueillir des enfants porteurs d'un lourd handicap mais elles ne disposent pas d'un personnel spécialisé afin de répondre à cette demande.

L'Association « Nuage Bleu » gère une Halte-Garderie, agréée par le Conseil Général de la Gironde par arrêté en date du 10 février 2005, et peut recevoir des enfants dont le handicap ou la maladie ne permet pas une intégration dans une structure traditionnelle.

L'Association « Nuage Bleu » permet aux familles domiciliées dans les communes girondines de bénéficier de ce service spécialisé en accueillant des enfants handicapés.

A cet effet, une convention doit intervenir entre l'Association et la Commune concernée. Celle-ci prévoit notamment une participation forfaitaire en fonction du nombre d'enfants domiciliés dans la commune, soit pour CARBON-BLANC 512 €. Celle-ci donne droit à un tarif horaire réduit et à une priorité d'accueil.

La participation à l'acte est fixée à 9.50 €. Ce taux horaire sera diminué des participations de la famille et des diverses allocations que celle-ci est susceptible de percevoir pour bénéficier de cet accueil.

La commune se réserve le droit d'intervenir en accompagnement des financements dégagés par la MDSI et la famille. Sa participation sera examinée au cas par cas et donnera lieu à une décision expresse de la collectivité.

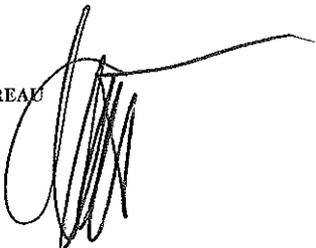
Aussi, Madame MAGNÉ demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention d'une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 avec l'Association « Nuage Bleu » dont le siège est situé 3 rue Samuel Kirsz, Résidence Québec, app 2 à Bordeaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de la proposition de Madame MAGNÉ.

La dépense est prévue à l'article 6281 de l'exercice 2014.

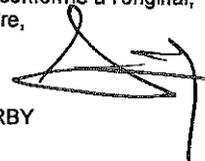
Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 05/05/14
et de la publication le 05/05/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU



CARBON-BLANC,
Le 30 avril 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,

A. TURBY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 27

Pouvoirs 2

Votants 29

DELIBERATION N° 2014-30

**OBJET : PLAN DE
FORMATION DES ELUS**

L'an deux mille quatorze, le 29 AVRIL à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2014

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, Mme MAGNÉ, M. BERGERON, Mme ELISSALDE, M. LOZACHMEUR, Mme DROUHOUT, M. GRASSET, Mme BERTEAU, M. PINSTON Adjoints, MM. GUENON, BLANCHER, JAUREGUI, THOUVENIN, Mmes GOUGUET, ROIRAND, MONTSEC, DESPLATS, MARON, JARRIGE, M. ALLAIRE, Mme THORE, MM. BARDIN, MADRELLE, PINEAU, Mmes CANALES, BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :
Mme ARPIN, M. GARBAY.

Monsieur Thierry THOUVENIN a été nommé Secrétaire de séance.

Madame MAGNÉ indique que conformément à l'article L 2123-12 et suivants du CGCT, les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres en précisant les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Les frais de formation plafonnés à 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la Commune constituent une dépense obligatoire.

Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à un remboursement et les pertes de revenus subies par l'Elu salarié du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la Commune dans la limite de 18 jours par Elu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum du SMIC.

Dans le cadre du Budget Prévisionnel 2014, une ouverture de crédit de 5 000 € a été prévue afin de permettre l'exercice de ce droit à la formation.

Madame MAGNÉ propose que cette enveloppe soit répartie entre les différents groupes politiques au sein du Conseil Municipal de la manière suivante :

- x 70 % pour la Majorité
- x 30 % pour l'Opposition.

Chaque année un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Commune sera annexé au Compte Administratif. Celui-ci pourra donner lieu éventuellement à un débat au sein du Conseil Municipal notamment dans le cadre de la préparation budgétaire.

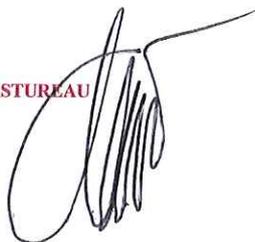
Aussi, Madame MAGNÉ demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le dispositif relatif à l'exercice du droit à la formation des membres du Conseil Municipal de CARBON-BLANC tel que décrit ci-dessus.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La dépense correspondante est prévue à l'article 6535 du budget de l'exercice en cours.

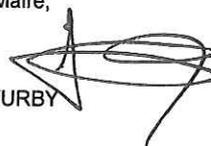
Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 05/05/14
et de la publication le 05/05/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTURAU

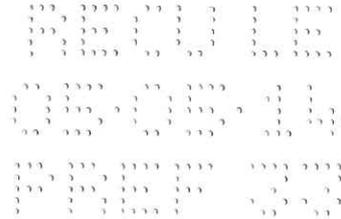


CARBON-BLANC,
Le 30 avril 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,

A. TURBY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC



Nombre de conseillers :

En exercice 29
Présents 27
Pouvoirs 2
Votants 29

L'an deux mille quatorze, le 29 AVRIL à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2014

Etait présents : Monsieur Alain TURBY, Maire,
Mme MAGNÉ, M. BERGERON, Mme ELISSALDE, M. LOZACHMEUR, Mme DROUHAUT, M. GRASSET, Mme BERTEAU, M. PINSTON Adjoints, MM. GUENON, BLANCHER, JAUREGUI, THOUVENIN, Mmes GOUGUET, ROIRAND, MONTSEC, DESPLATS, MARON, JARRIGE, M. ALLAIRE, Mme THORE, MM. BARDIN, MADRELLE, PINEAU, Mmes CANALES, BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etait absents et avaient donné pouvoir :
Mme ARPIN, M. GARBAY.

Monsieur Thierry THOUVENIN a été nommé Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2014-31

**OBJET : PERSONNEL –
MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Madame MAGNÉ fait savoir au Conseil Municipal que la Responsable du Service Social a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août prochain.

Ce départ est l'occasion de repenser l'organisation de ce Service en tenant compte de l'augmentation marquée des problèmes liés à la vie quotidienne et de l'accompagnement social en découlant.

Afin de répondre à ces besoins, le recrutement d'un(e) conseiller(e) en économie sociale et familiale semble le plus approprié à la situation de la commune.

Aussi, Madame MAGNÉ propose de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'assistant socio-éducatif (correspondance de grade dans la FPT) à temps complet à compter du 1^{er} mai 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 12 de l'exercice en cours.

CARBON-BLANC,
Le 30 avril 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,



A. TURBY

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 05/05/14
et de la publication le 05/05/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 27

Pouvoirs 2

Votants 29

DELIBERATION N° 2014-33

**OBJET : COMMISSIONS
MUNICIPALES –
RECTIFICATION**

L'an deux mille quatorze, le 29 AVRIL à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2014

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, Mme MAGNÉ, M. BERGERON, Mme ELISSALDE, M. LOZACHMEUR, Mme DROUHAUT, M. GRASSET, Mme BERTEAU, M. PINSTON Adjointes, MM. GUENON, BLANCHER, JAUREGUI, THOUVENIN, Mmes GOUGUET, ROIRAND, MONTSEC, DESPLATS, MARON, JARRIGE, M. ALLAIRE, Mme THORE, MM. BARDIN, MADRELLE, PINEAU, Mmes CANALES, BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :
Mme ARPIN, M. GARBAY.

Monsieur Thierry THOUVENIN a été nommé Secrétaire de séance.

Lors du Conseil Municipal du 17 avril dernier, Monsieur le Maire rappelle que les Commissions Municipales ont été constituées.

Une erreur s'est glissée dans la composition de la Commission « Politiques Sportives-Propreté de la Ville », Madame ARPIN ayant été désignée membre de cette Commission.

Or, il s'agit aujourd'hui de remplacer Madame Nadine ARPIN par Monsieur Jean-Marie GUENON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette modification.

CARBON-BLANC,
Le 30 avril 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,



A. TURBY

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 05/05/14
et de la publication le 05/05/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE CARBON-BLANC**

Nombre de conseillers :

En exercice 29

Présents 27

Pouvoirs 2

Votants 29

DELIBERATION N° 2014-33

**OBJET : COMMISSIONS
MUNICIPALES –
RECTIFICATION**

L'an deux mille quatorze, le 29 AVRIL à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2014

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire,
Mme MAGNÉ, M. BERGERON, Mme ELISSALDE, M. LOZACHMEUR, Mme DROUHOUT, M. GRASSET, Mme BERTEAU, M. PINSTON Adjoints, MM. GUENON, BLANCHER, JAUREGUI, THOUVENIN, Mmes GOUGUET, ROIRAND, MONTSEC, DESPLATS, MARON, JARRIGE, M. ALLAIRE, Mme THORE, MM. BARDIN, MADRELLE, PINEAU, Mmes CANALES, BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :
Mme ARPIN, M. GARBAY.

Monsieur Thierry THOUVENIN a été nommé Secrétaire de séance.

Lors du Conseil Municipal du 17 avril dernier, Monsieur le Maire rappelle que les Commissions Municipales ont été constituées.

Une erreur s'est glissée dans la composition de la Commission « Politiques Sportives-Propreté de la Ville », Madame ARPIN ayant été désignée membre de cette Commission.

Or, il s'agit aujourd'hui de remplacer Madame Nadine ARPIN par Monsieur Jean-Marie GUENON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette modification.

CARBON-BLANC,
Le 30 avril 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,



A. TURBY

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture 05/05/14
et de la publication le 05/05/14
P/Le Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. PASTUREAU